

Contrat thérapeutique

Par sa signature,

prénom/nom

né•e le

charge la **Clinique Selhofen** d'assurer la prise en charge médicale en mode stationnaire de son addiction et s'engage à respecter le **règlement interne** ainsi que les **dispositions relatives** à l'utilisation d'Internet pour les patient•e•s (voir annexes dans le dossier d'information).

Par votre signature, vous confirmez avoir reçu un **badge** (pour l'ouverture de la porte principale) incl. la clé pour le compartiment frigorifique ainsi qu'une **télécommande** pour l'appareil TV se trouvant dans votre chambre. En cas de perte, dommage ou de sortie sans restitution de ces objets, un montant de CHF 60.— (badge incl. clé frigo) ou de CHF 30.— (télécommande) vous sera facturé. Pendant les mois d'été, un ventilateur est à votre disposition dans votre chambre. En cas de détérioration de celui-ci, nous vous facturons CHF 50.—.

Vous reconnaissez également que tous **les effets personnels** laissés à la clinique sont éliminés 48 heures après avoir sortie la clinique (cf. règlement intérieur: procédure de sortie).

En outre, vous confirmez par votre signature que nous vous avons informés que la clinique Selhofen refuse toute **responsabilité du fait des produits** pour les médicaments apportés.

Vous déliez réciproquement du secret professionnel la Clinique Selhofen et les personnes/institutions mentionnées ci-après. Vous les autorisez à échanger les informations et rapports nécessaires à votre traitement:

médecin traitant.....

service social.....

autres personnes

(représentation légale obligatoire pour les **patient•e•s mineur•e•s**)

Nous tenons à ce que le traitement dont vous bénéficiez à la Clinique Selhofen soit correct. En cas de problème, nous vous renvoyons à la procédure officielle de plainte (voir annexe dans le dossier d'information).

Le présent contrat entre en vigueur par la signature des deux parties. Il peut être résilié en tout temps par écrit par chacune des parties.

Burgdorf, le

patient•e

Clinique Selhofen